



Régularisation avec 1 enfant

Par **Magparm_old**, le **03/06/2007** à **23:08**

Bonjour,

Je suis avec un homme depuis 3 ans, il est d'origine INDIENNE et sans papiers, il vit en France depuis 1998. Nous avons une petite fille d'1 an, nous nous aimons et tout va bien entre nous... Par contre nous aimerions régulariser tout ça et obtenir un titre de séjour pour voir l'avenir un peu mieux. Que doit'on faire ? (j'ai surfé sur plusieurs sites mais rien de concret)

Merci de votre réponse

MAGPARM

Par **floriane106**, le **04/06/2007** à **12:25**

Bonjour,

Je comprends vos inquiétudes et j'imagine combien la situation doit vous inquiéter. Le souci est que votre conjoint ne remplit pas les conditions actuelles pour rester légalement sur le territoire français. Il convient donc de demander dans un premier temps un titre de séjour, titre qui sera sans doute dans la mesure où vous avez un enfant né en France accordé et qui lui permettra de rester en France.

Si par contre vous souhaitez que votre ami soit naturalisé, il faut vous marier. Et à partir d'un délai de 4 ans, votre ami obtiendra la nationalité française. En attendant, rapprochez vous

d'une association de sans papier qui vous aidera dans vos démarches et qui vous conseillera au mieux

Par **Magparm_old**, le **05/06/2007** à **01:12**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, connaissez vous des associations de sans papiers sur la Bretagne ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Magparm

Par **floriane106**, le **05/06/2007** à **09:52**

non désolé, je n'en connais pas. Essayer peut être de regarder sur internet: taper dans un moteur de recherche: "associations de sans papiers".

Eux seront en effet plus aptes à vous renseigner et à vous guider